

BAREME INDICATIF DES HONORAIRES POUR MISSIONS D'ETUDE,
DE CONCEPTION, DE SUIVI DE CHANTIER

Pour les missions de travaux de conception et de suivi de chantier, les honoraires sont calculés au pourcentage sur le montant hors taxes des travaux :

Pour un montant de travaux en euros HT :	Taux des honoraires
Jusqu'à 7 500,00 €	14 % + TVA
30 000,00 €	13 % + TVA
75 000,00 €	12 % + TVA
100 000,00 €	11 % + TVA
150 000,00 €	10 % + TVA
Plus de 150 000,00 €	9 % + TVA

Ce taux d'honoraires est calculé sur le montant des travaux réalisés ou estimés et pour toute mission usuelle complète d'architecte d'intérieur (soit études-diagnostics, consultations d'entreprises, surveillance de chantier, réception des travaux).

Sauf convention contraire, les honoraires sont payables :

10 % lors de la remise de l'étude ou du diagnostic sur la base de l'estimation

30 % lors de la remise de la consultation des entreprises (signature du devis des travaux)

50 % pour la direction des travaux (en cours de chantier)

10 % soit le solde lors de la réception des travaux

Pour les missions de conseils et de consultations, les honoraires sont calculés à la vacation :

Visite conseil	100 € HT + TVA
Visite conseil + rapport	160 € HT + TVA
Etude de conception < 110 m ²	600 € HT + TVA
Etude de conception > 110 m ²	680 € HT + TVA
Etude de conception > 200 m ²	sur devis